



République Française
Département Indre-et-Loire
Commune de VERNOU SUR BRENNÉ

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 12/06/2025
Et
Publication ou notification du :
12/06/2025

L'an 2025, le 2 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de VERNOU SUR BRENNÉ s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLEE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/05/2025.

Présents : Mme DEVALLEE Pascale, Maire, Mmes : BONZON Marie-Claude, COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, MM : CHAMPION Pierre, DEVALLEE Victorien, FROGER David, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, SIMONIN Denis, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Absent(s) ayant donné procuration : Mme ROUVRE Liliane à Mme DUBRAY Françoise, MM : BONZON Sébastien à M. TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice, LANDAIS Romain à M. ROBIN Xavier
Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

A été nommé(e) secrétaire : Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle

40/2025 – ASSAINISSEMENT : RPQS 2024

Monsieur Franck MAZET, adjoint délégué, rappelle que le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS) est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un document public. Il est dû par toutes les collectivités ayant la charge d'un ou plusieurs services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et/ou de l'assainissement non collectif, quelle que soit leur taille ou l'étendue des missions dans les compétences dont elles ont la charge. Il est codifié à [l'article L 2224-5](#) du CGCT.

Il est présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il y est joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à [l'article L 1411-13](#). Le contenu et les modalités de présentation du rapport figurent aux [articles D 2224-1 à D 2224-5](#) du CGCT.

A noter qu'en cas de délégation de service, le RPQS constitue un rapport distinct du

rapport d'activité du délégataire (RAD), dans le cadre de la convention passée entre l'entreprise et la collectivité ([art. R 1411-7](#) et [R 1411-8](#) du CGCT).

Dans cette démarche, la commune est assistée du Cabinet OGELIA, représenté par Monsieur Olivier GESTER, qui expose le contenu de ce rapport.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2224-5, D 2224-1 à D 2224-5,

Considérant le rapport annuel sur le prix et qualité du service public d'assainissement collectif 2024, dressé et présenté par Monsieur Olivier Gester du Cabinet OGELIA,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024 ;
- transmet aux services préfectoraux la présente délibération et le rapport annexé ;
- assure l'information des usagers par la publication sur le site internet de la commune du présent rapport.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/06/2025

Le Secrétaire de Séance
Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle



Le Maire
Pascale DEVALLEE

